

Conditions Générales de Vente Entreprise OMBRE RUN (2021)



21C Rue Jean Albany
97419 La Possession
N°SIRET 411851181 00023
www.ombrerun.com
0692 62 52 46

Description du document et rapport avec les conditions d'achat

Toute commande de produits, qu'ils soient sur mesure, standards ou faisant l'objet d'une promotion, signifie la connaissance et l'acceptation, par l'Acheteur et sans réserve, des conditions générales de vente de la Société. Elles annulent toutes autres conditions émises antérieurement.

Ces conditions générales comprennent les tarifs, le présent texte et les annexes. Sauf si elle est acceptée préalablement et par écrit par la Société, aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les Conditions Générales de Vente.

Toute condition proposée par l'Acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

La passation d'une commande par l'Acheteur emporte obligatoirement sa renonciation à se prévaloir de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat ou à invoquer toute disposition contraire aux présentes Conditions.

Devis, commandes, délais de livraison

1. Les mesures et périmètre total des voiles d'ombrage estimés lors des devis peuvent varier et être modifiés au moment de l'installation des points d'ancrages effectuée par l'installateur de La Société pour des raisons techniques d'installation, la différence de mesures et du **périmètre total** ne dépassant pas 15% (en + ou en -) de celui du devis initial; cependant La Société réajustera la facture totale si le périmètre finale est inférieur à celui du devis initial.

2. Les commandes sont fermes et définitives, et aucune annulation ou modification ne sera possible sauf acceptation écrite et préalable de la Société. Sauf s'il est démontré que l'annulation provient de la Société, les acomptes versés resteront acquis par la Société à titre de dommages et intérêts. Seules les commandes comportant les informations suivantes seront exécutées : date de la commande, description des produits, quantités, tarif applicable, montant total de la commande, et acompte.

3. Les commandes sont exécutables dans un **délai de 60 à 80 jours ouvrés** (samedis, dimanches et jours fériés exclus) pour les Stores et de **20 à 30 jours ouvrés** pour les Voiles (**après prise de côtes sur ancres définitifs**), et ceci à **partir de la réception et encaissement de l'acompte**.

Ces délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sont soumis aux conditions particulières de « bouleversement » du fret international depuis 2020. Les retards éventuels dépendants du fret ne peuvent motiver ni indemnité, ni refus de marchandise, ni annulation de la commande. La Société s'engage à informer l'Acheteur de toute indisponibilité du produit, quelle soit temporaire ou durable, cette indisponibilité rendant sans objet tout délai de livraison.

4. La Société ne pourra être considérée comme fautive en cas de rupture de stock de coloris de toile intervenant après la commande et l'engagement de l'Acheteur; néanmoins La Société s'engage à respecter au maximum le choix de coloris de l'Acheteur et à le remplacer par un coloris le plus similaire possible en cas d'indisponibilité.

Modalités financières

1. Les tarifs s'entendent pour paiement à 40% à la commande et solde de tout compte à la livraison et l'installation, sauf entente spécifique et notée sur le bon de commande.

2. Conséquences de tout non-paiement total ou partiel, à la date de paiement indiquée sur la facture :

règlement immédiat de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu et l'échéance.
 versement à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 20% des sommes dues et non payées y compris les frais judiciaires et extrajudiciaires éventuels, notamment les pénalités et frais bancaires le cas échéant. La présente clause pénale s'appliquera sans que la Société ait à justifier de l'importance et de la nature de son préjudice.

résiliation de tout marché ou toute commande en cours après mise en demeure de payer effectuée, par lettre R.A.R., demeurée sans effet.

3. Toute reprise acceptée par la Société ou indisponibilité du produit commandé communiquée par la Société entraînera la constitution d'un avoir au profit de l'Acheteur, cet avoir n'étant en aucun cas une acceptation par la Société de quelque pénalité ou de quelque dommages et intérêts que ce soit.

Clause de réserve de propriété

Toutes les marchandises restent la propriété de la Société jusqu'au complet paiement du prix.

En cas de paiement échelonné, il n'y a de complet paiement qu'après paiement de toutes les échéances.

Les risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner sont transférés à l'Acheteur dès la livraison et l'installation des marchandises.

L'Acheteur doit les assurer pour le compte de la Société et à ses frais.

Garanties

La garantie commerciale est consentie pour les durées suivantes (à compter de la livraison et de l'installation **par nos soins uniquement**) des Produits pour :

-**Voiles d'Ombrage** : 2 ans pour l'installation, 5 ans fils et coutures et 10 ans anti UV pour la toile, 2 ans étanchéité pour les toiles dites Étanche. Les pourcentages anti UV et valeurs d'ombrage donnés à titre indicatif selon la couleur de la toile choisie ne pourront être remis en cause par l'Acheteur.

- **Stores enrouleurs Ziptrak** : 2 ans pour l'installation et les mécanismes, toile 5 ans anti UV pour les toiles micro aérée, 2 ans pour les toiles PVC transparentes.

La résistance au vent (jusqu'à 90km/h pour les Voiles d'ombrage, 60km/h pour les Stores) et à la pluie (jusqu'à 100mm/24h) est donnée à titre indicatif, la Société OMBRE RUN se dégage de toutes responsabilités et des conséquences en cas de non résistance d'un ancrage ou du produit lui même, **l'Acheteur étant entièrement responsable de la vérification des ancrages** et de l'usage des Produits notamment en période de vent fort (vigilance vent fort/pluie ou pré alerte cyclonique) **et donc du démontage de ceux ci si besoin**.

L'installation complète et les ancrages (sur façade ou installation poteau) sont garanties 2 ans, sous condition d'un usage normal et limitées aux conditions nommées précédemment. La garantie commerciale ne couvre pas les accessoires et supports de pose (manilles, ridoirs, etc..) pour lesquels le Client bénéficie toutefois généralement d'une garantie commerciale du fabricant. Dans le cadre de la garantie commerciale, la Société se réserve le choix de remplacer ou de réparer le Produit.

La responsabilité de la Société OMBRE RUN ne peut être engagée dans le cas où les Produits vendus seraient utilisés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature, notamment lors de conditions climatiques dépassant les normes préconisées, ou si les Produits ont été installé par un tiers ou une entreprise non agréé par OMBRE RUN.

Clause particulière : ancrages (platine simple ou de toiture, piton ou poteau) sur support existant (façades, structures fer, bois ou béton, clôtures, murs, ou en sol) :

- La Société OMBRE RUN se dégage de toutes responsabilités et des conséquences d'un arrachement, affaissement ou effondrement du support d'origine existant (mur, muret, façade, toiture, etc..), sur lequel a été installé le(s) ancrage, et ceci malgré le fait que lors de l'installation du dit ancrage, l'installateur de La Société ai **estimé et testé** les supports aptes à réceptionner la voile ou le store.

- De même, dans le cas de l'**utilisation de structures et éléments existants et provenant de l'Acheteur (poteau béton ou acier, platine, ancrages murales, pergola, etc..)**, La Société se dégage de toutes responsabilités et des conséquences en cas d'arrachement ou affaissement de l'un ou l'autre de ces éléments, et ceci malgré le fait que lors de l'installation, l'installateur de La Société ai **estimé et testé** les dits éléments aptes à réceptionner la voile ou le store.

Je soussigné :

Avoir lu et approuvé le CGV OMBRE RUN (signature et date):

Exceptions au droit de rétractation démarchage à domicile (Code de la consommation, article L221-28) :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032226820/

Le client ne peut pas exercer son droit de rétractation pour les contrats suivants :

« Fournitures de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés »